

DEC213246DR04

Décision portant nomination de M. Matthieu ROY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Andrei CONSTANTINESCU directeur de l'unité de recherche n° UMR7649, à compter du 01/01/2020 ;

Considérant que M. Matthieu ROY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 18, 19 et 20 mai et 15, 16 et 17 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Matthieu ROY, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7649, à compter du 01/07/2021.

M. Matthieu ROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Matthieu ROY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
Le directeur de l'unité
Andrei CONSTANTINESCU

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT

